

**DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES ÉTUDIANTS ÉLUS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION  
POUR LA CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)**

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-3 ;*

*Vu la délibération de la Commission Formation et Vie Universitaire, datée du 25 octobre 2018, arrêtant la composition de la commission pour la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) ;*

*Vu l'arrêté de proclamation des résultats des représentants usagers au Conseil d'administration de l'université de Bordeaux du 3 décembre 2021 ;*

*Vu l'appel à candidatures lancé le 1<sup>er</sup> février 2022 ;*

Considérant que la composition de la commission pour la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) prévoit **deux membres étudiants élus du conseil d'administration** parmi ses membres ;

Considérant les candidatures reçues ;

**Article 1.**

Sont désignés pour siéger au sein de la commission pour la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) :

Titulaires
- Jérôme ALIKER (Alliance Etudiante)
- Yanis TAUPIN (Bouge Ton Campus avec Inter'Assos)

**Article 2.**

Les représentants siègent au sein de la commission pour la contribution vie étudiante et de campus jusqu'à échéance de leur mandat au sein du conseil d'administration de l'université de Bordeaux.

**Article 3.**

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 11 février 2022

Le Président du conseil d'administration

Adoptée à la majorité des  
votes exprimés (35 votants)  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0



Dean LEWIS